

Un début d'année chahuté

Situation générale

Après la forte progression des indices boursiers en 2021, l'année 2022 démarre sur un autre ton. Sans nouvelle particulière, les excès sectoriels et thématiques observés depuis plus de deux ans sont en phase de normalisation.

Depuis 2009, la Réserve fédérale américaine (Fed) a soutenu les marchés par sa politique monétaire et ses multiples plans d'assouplissement quantitatifs. Ses injections continues de liquidités ont profité aux marchés boursiers générant des flux entrants importants. Les investisseurs avaient intégré le fait que la Fed, au travers de ses achats d'actifs, maintiendrait les taux bas et soutiendrait indirectement, mais de manière inconditionnelle, les marchés boursiers. Cette certitude portait même un nom : « le put de la Fed ». Durant ces dernières années, les titres à croissance modérée et au profil moins « sexy » ont massivement sous-performé nombre de sociétés dans les thématiques plus « fun ». Cette tendance s'est poursuivie, indépendamment du fait que les premières disposaient de solides bilans, de bénéfices stables et souvent de valorisations attractives. Les flux se sont déversés sans véritable distinction dans des produits indiciaires thématiques tel que les ETF's (Fonds coté en bourse) qui achètent de manière indiscriminée une liste de titres représentatifs de la thématique. Dans les marchés haussiers, dominés par l'enthousiasme, un nombre historiquement élevé de titres n'ayant jamais fait de bénéfices se sont envolés.

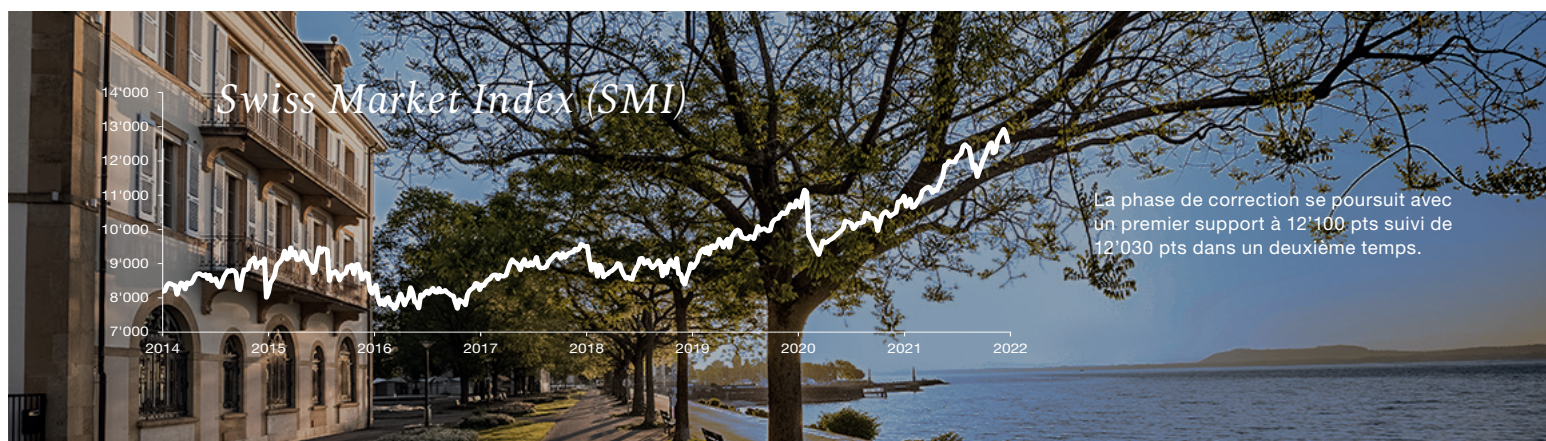
Ces dernières années, les titres à croissance modérée et au profil moins « sexy » ont massivement sous-performé nombre de sociétés dans les thématiques plus « fun ».

Mais la Fed semble bien avoir retiré son « Put ». On assiste donc en ce début d'année à un véritable retour aux fondamentaux. Les titres solides faiblement valorisés surperforment les titres plus chers. Les écarts de valorisations sont aujourd'hui en phase de normalisation.

Cette semaine les investisseurs surveilleront avec une certaine anxiété la décision de la Fed attendue ce mercredi. Celle-ci devrait donner une indication sur la rapidité de la hausse des taux aux Etats-Unis pour 2022.

On assiste donc en ce début d'année à un véritable retour aux fondamentaux.

La situation géopolitique, quelque peu tendue, en Ukraine et les prix élevés du pétrole pèsent également sur l'ambiance générale dans un environnement plus inflationniste. Dans ce contexte la volatilité est remontée dans la zone des 30%. L'or se reprend, mais encore très légèrement, alors que les cryptomonnaies souffrent à l'instar du Bitcoin qui est en repli de plus de 27% depuis le début d'année. Cet environnement plus chahuté, mais qui se recentre sur la « valeur » et les fondamentaux, va offrir à n'en pas douter d'intéressantes opportunités. Celles-ci pourront se matérialiser soit par l'encaissement de primes soit, ponctuellement, par la construction de positions en lignes directes sur des titres de qualité.





L'essentiel en bref

	USD/CHF	EUR/CHF	SMI	EURO STOXX 50	DAX 30	CAC 40	FTSE 100	S&P 500	NASDAQ	NIKKEI	MSCI Emerging Markets
Dernier	0.91	1.03	12'355.54	4'229.56	15'603.88	7'068.59	7'494.13	4'397.94	13'768.92	27'522.26	1'244.31
Tendance	➔	➔	⬇	⬇	⬇	⬇	➔	⬇	⬇	⬇	➔
%YTD	-0.02%	-0.27%	-4.04%	-1.60%	-1.77%	-1.18%	1.48%	-7.73%	-11.99%	-4.41%	1.00%

(valeurs du vendredi précédant la publication)

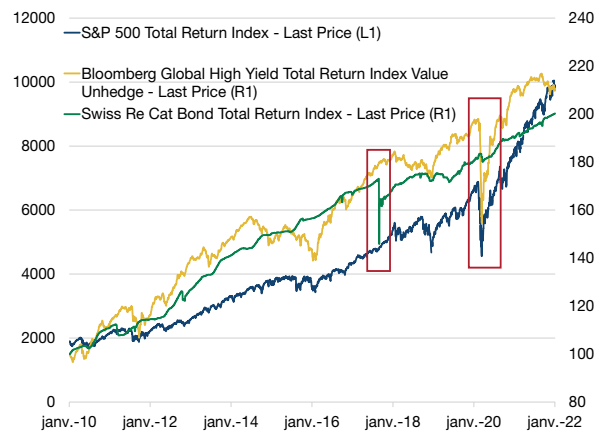
CAT bonds

Les CAT bonds sont des instruments qui permettent aux compagnies d'assurance de transférer au marché une partie du risque lié à des événements naturels exceptionnels selon des conditions précises et pour une durée donnée (ouragans/ tremblements de terre etc).

En contrepartie de ce risque, l'investisseur reçoit une prime qui varie en fonction de la probabilité de survenance du sinistre. Les CAT bonds présentent quatre avantages :

- » Un rendement net moyen d'environ 3.5% à 4%
- » Pratiquement aucune fiscalisation, puisque la quasi-totalité du rendement provient de la prime d'assurance encaissée
- » Aucune corrélation avec les fluctuations des marchés actions ou obligations, puisque le prix d'un CAT bond ne dépend que de la survenance du sinistre qu'il couvre
- » Pas de risque de contrepartie, car l'argent de l'investisseur n'est disponible pour l'émetteur que si les conditions stipulées sont remplies.

Pris individuellement, l'investissement dans un CAT bonds peut être très risqué mais il prend tout son sens lorsque l'investissement se fait au travers d'un fonds bien diversifié.



Auteurs et contact



Julien Stähli

Directeur des investissements (CIO)
MBF Boston University



Françoise Mensi

Dr. ès sc. éco.



Pierre-François Donzé

Licencié HEC



Karine Patron

MScF Université de Neuchâtel



Mickaël Gonçalves

MSc en comptabilité, contrôle et finance

Banque Bonhôte & Cie SA - 2, quai Ostervald, 2001 Neuchâtel / Suisse - T. +41 32 722 10 00 / contact@bonhote.ch

[facebook.com/banquebonhote](https://www.facebook.com/banquebonhote)

[linkedin.com/company/bonhote](https://www.linkedin.com/company/bonhote)

twitter.com/alexvincent

[instagram.com/banquebonhote](https://www.instagram.com/banquebonhote)

[youtube.com/banquebonhote1815](https://www.youtube.com/banquebonhote1815)

Ce document, purement informatif, se base sur des informations récoltées auprès de sources considérées comme fiables et à jour, sans garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Les marchés et produits financiers sont par nature sujets à des risques de pertes importants qui peuvent s'avérer incompatibles avec la tolérance au risque du lecteur. Les performances passées reflétées cas échéant dans ce document ne sont pas des indicateurs de résultats pour le futur. Ce document ne constitue pas un conseil ou une offre d'achat ou de vente de titres ou de quelque produit financier que ce soit à l'intention du lecteur et n'engage ainsi en aucun cas la responsabilité de la Banque. La Banque se réserve le cas échéant le droit de s'écarter des avis exprimés dans ce document, notamment dans le cadre de la gestion des mandats de ses clients et de la gestion de certains placements collectifs. La Banque est une banque suisse soumise à la surveillance et à la réglementation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Elle n'est ni au bénéfice d'une autorisation, ni surveillée par un régulateur étranger. Par conséquent, la diffusion de ce document hors de Suisse, comme la vente de certains produits à des investisseurs résidents ou domiciliés hors de Suisse, peuvent être soumis à des restrictions ou à d'éventuelles interdictions en vertu de lois étrangères. Il incombe au lecteur de se renseigner quant à son statut à cet égard et de respecter les lois et règlements qui le concernent. Nous vous conseillons de consulter des conseillers professionnels qualifiés notamment en matière juridique, financière et fiscale pour déterminer votre position par rapport au contenu de la présente publication.